



CFPE

Concertation et Facilitation
de Projets Environnementaux

Compte-rendu - Atelier IV « Restitution & Mesures d'accompagnement »

Projet éolien de Moulin Bois

SOMMAIRE

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet de Moulin Bois.....	3
II.1 :	Une concertation en trois temps.....	3
II.2 :	La constitution du groupe de concertation.....	5
III.	L'atelier « Restitution & Mesures d'accompagnement ».....	7
III.1	Introduction.....	7
III.2	Le déroulement de l'atelier.....	8
III.2.1 -	Accueil des participants.....	8
III.2.2 -	Présentation de l'atelier.....	8
III.2.3 -	Travail en petit-groupe.....	11
III.2.4 -	Restitution du travail à l'ensemble des participants.....	12
III.2.5 -	Clôture de l'atelier.....	13
IV.	Les apports du groupe de travail au projet.....	15

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de CRESSONSACQ et LA NEUVILLE-ROY dans le département de l'Oise.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d'électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l'électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet de Moulin Bois

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien de Moulin Bois, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

ENERTRAG et CFPE ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, CFPE est intervenue sur le territoire depuis le 23 mars 2021 jusqu'à la fin du mois de novembre. Elle a échangé avec plus d'une quarantaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation, constituée d'au moins 4 ateliers, ouverts à un groupe de vingt-cinq personnes environ. Ainsi, quatre ateliers sont définis :

- ✧ Le premier atelier sur le thème « *Découverte du projet* » s'est tenu le mercredi 24 novembre 2021. Il présentait comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Il a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général ;
- ✧ Le deuxième atelier, intitulé « *Connaissance du territoire* » s'est tenu le mardi 18 janvier 2022. L'objet était de partager la connaissance fine du territoire à travers la définition de 3 points de mesure de son et 5 points à partir desquels des prises de vue seront réalisées pour les simulations paysagères ;
- ✧ Le troisième atelier « *Implantation* » s'est tenu le mardi 22 mars 2022. Sa finalité est de donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également, ce qui est important pour eux à considérer dans les choix de l'implantation possible du projet.
- ✧ Le dernier atelier « *Restitution et Mesures d'accompagnement* » s'est déroulé le mardi 07 juin 2022, objet du présent compte-rendu.

- Suivie d'une phase de restitution à travers un bilan de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

II.2 : La constitution du groupe de concertation

Les personnes invitées à participer à ce groupe de concertation sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de concertation pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le président de l'association CHAD, par son mail du 24 novembre 2021, fait savoir qu'il ne souhaite pas intégrer le groupe de concertation. Le porteur de projet et le cabinet de concertation CFPE le regrettent.

Une personne de Cressonsacq se présente spontanément à cet atelier. Michel LAMARRE rejoint alors le groupe de concertation comme conseiller municipal de CRESSONSACQ et président de l'association de chasse de CRESSONSACQ.

Le groupe de concertation est alors constitué des personnes suivantes :

- Elus de CRESSONSACQ :
 - Hubert DOISY – maire de CRESSONSACQ ;
 - Marianne PARIGOT – 1^{er} adjoint au conseil municipal ;
 - Delphine LECOINTRE – Conseillère municipale ;
 - Jérémy DAMBRA – Conseiller municipal.

- Elus de LA NEUVILLE-ROY :
 - Thierry MICHEL – maire de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Philippe LEFEBVRE – 1^{er} adjoint au conseil municipal ;
 - Edith NUITENS – 3^{eme} adjointe au conseil municipal et riveraine du projet ;
 - Alexandra STRAZEL – Conseillère municipale et riveraine du projet.

- Elus de communes riveraines :
 - Wilfried BLOIS – Maire de BAILLEUL-LE-SOC ;
 - Isabelle BARTHE – Maire de CERNOY ;
 - Jacques DE BRUCE - 1^{er} adjoint au conseil municipal de CERNOY & habitant le hameau « *Des Trois Etaux* » ;
 - Robert DUCHENE – 1^{er} adjoint au conseil municipal de GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le hameau de Beaupuits ;

- Sylvie SERVEAUX – Conseillère municipale à GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le bourg ;
- Patricia LEFEBVRE – 1ere adjointe au conseil municipal de ROUVILLIERS ;

- Elus de la Communauté de Communes :
 - Anaïs LE GOALLEC – Chargée en Environnement de la Communauté de Communes de la Plaine Saint-Denis ;
 - Un représentant de l'intercommunalité du Plateau Picard ;

- Associations :
 - Eric MIJOULE, Président de l'association CHAD ;
 - Jean-Luc DUCASTEL représentant de la société de chasse de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Elvis BROSSARD – Trésorier au Comité des Fêtes de CRESSONSACQ ;
 - Un représentant de la gendarmerie ;

- Habitants et/ou riverains :
 - François FROISSART – Habitant du bourg de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Daniel HUG, riverain au projet ;
 - Clothilde LABROT, riveraine au projet
 - Cyrille PAITRY – riverain au projet ;
 - Blandine POTTIER – riveraine au projet ;
 - Maéva REBUFFEL – riveraine au projet.

III. L'atelier « Restitution & Mesures d'accompagnement »

III.1 Introduction

L'atelier « *Restitution & Mesures d'accompagnement* » s'est déroulé le mardi 07 juin 2022 de 19h00 à 21h00 dans la salle des fêtes de Cressonsacq.

Lors du dernier atelier, les membres du groupe font le choix de cette date. Ils sont également avertis du prochain atelier lors de la transmission du compte-rendu du troisième atelier, le 17 mai 2022. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Sont excusés ou absents :

- Isabelle BARTHE ;
- Wilfried BLOIS,
- Elvis BROSSARD,
- Jérémy DAMBRA,
- Jacques DE BRUCE,
- Robert DUCHENE,
- Stéphane GRIMAUD,
- Daniel HUG,
- Clothilde LABROT,
- Delphine LECOINTRE,
- Patricia LEFEBVRE,
- Philippe LEFEBVRE
- Thierry MICHEL,
- Maéva REBUFFEL,
- Alexandra STRAZEL.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Sophie VANOVERSCHELDE - Responsable du projet éolien de Moulin Bois ;
- Arnaud MICHEL - Responsable territoires NORD et EST ;
- Paul RICOSSÉ – Chargé de concertation et de dialogue territorial ;
- Lise GOSSARD, stagiaire.

La réunion a duré 2h00 environ et est animée par Delphine CLAUD, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l'atelier

L'atelier se déroule en cinq temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l'ensemble du groupe ;
- ⑤ Clôture de l'atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l'animatrice. Après avoir échangé, ils sont invités à prendre place autour de l'une des trois tables qui sont mises à leur disposition.

III.2.2 - Présentation de l'atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l'animatrice situe l'atelier « *Restitution et Mesures d'accompagnement* » dans le processus de concertation de ce projet. Après une première phase d'écoute du territoire qui s'est déroulée de mars à novembre 2021, il s'agit du dernier atelier d'une série de quatre dont le premier a débuté en novembre 2021.

L'objectif de cet atelier a pour objet de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- Restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
- Initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

L'animatrice poursuit en s'appuyant sur une présentation Powerpoint qui s'articule de la manière suivante :

□ Bilan de la concertation des différents ateliers

Elle reprend en quelques mots les apports des différents ateliers et ouvre sur le bilan du dernier atelier « *Implantation* » à savoir :

- **Limiter l'impact visuel & préserver la tranquillité des habitations :**
 - Choix du modèle ayant le plus grand rotor ;
 - Ne pas encercler le bourg de Cressonsacq ;
 - De s'éloigner au maximum des premières habitations.
- **Répartition équitable entre les territoires communaux**
- **Un potentiel de 12 éoliennes, selon certains participants, avec des propositions selon les groupes :**
 - Pas d'éolienne
 - 8 éoliennes

□ Temporalité du dossier

Les grandes étapes de développement d'un projet éolien sont présentées. Pour le projet de Moulin Bois, la phase d'études se poursuit et le dossier de demande d'autorisation sera déposé d'ici la fin de l'année 2022.

□ Présentation du projet :

Le projet retenu par le porteur de projet est constitué de 12 éoliennes : six éoliennes sur le territoire de Cressonsacq et six éoliennes sur le territoire de La Neuville-Roy, d'orientation générale Nord-Est / Sud-Ouest. Les éoliennes sont disposées par groupe, de 2 lignes de 3 éoliennes, permettant de laisser un espace de respiration entre ces deux groupements. Ce projet à 12 éoliennes permet de répondre à plusieurs critères souhaités par les membres du groupe de travail.

Le modèle envisagé pour équiper ce projet n'est pas encore défini par le porteur de projet. Un questionnement est présent sur le diamètre du rotor. Toutefois, la hauteur totale de l'éolienne – c'est-à-dire la hauteur en bout de pale – n'excèdera pas 200 m.

L'éolienne la plus proche de la première habitation est à 650 m (habitations au Nord-Est du bourg de Cressonsacq) et en moyenne, cette distance est de plus de 800 m.

□ Présentation du projet dans l'environnement proche

Sont présentés huit photomontages depuis des points de vue proposés par les groupes lors du deuxième atelier, à savoir :

- ✧ Depuis la sortie Est du bourg de Cressonsacq ;
- ✧ Depuis la sortie Ouest du bourg de Grandvilliers-aux-Bois ;
- ✧ Depuis la sortie Nord du bourg de Cernoy ;
- ✧ Depuis la sortie Nord-Est du hameau de Beaupuits (territoire de Grandvilliers-aux-Bois) – 1^{er} point de vue ;
- ✧ Depuis la sortie Sud du bourg de La Neuville-Roy ;
- ✧ Au Nord du bois d'Eraine ;
- ✧ Depuis la sortie Nord-Ouest du bourg de Cressonsacq ;
- ✧ Depuis la sortie Sud-Est du bourg de Pronleroy.

Chaque jeu de photomontage est constitué :

- ✧ D'une carte rappelant le point à partir duquel la photo est prise et la distance à la première éolienne ;
- ✧ D'une photo panoramique, sans le projet ;
- ✧ D'une photo panoramique avec le projet.

Pour 3 points de vue, viennent s'ajouter les photos 60°, avec le projet, représentant la perception depuis l'œil humain.

Les photomontages sont passés lentement afin que chacun des membres du groupe de travail puisse se les approprier.

□ Apport du projet s'il se réalise au territoire

Quelques chiffres sont donnés sur le projet définit comme 6 éoliennes de 6 MW par commune :

- ✧ Il répond à la consommation électrique de 45 000 foyers environ (comprenant le chauffage) ;
- ✧ Il permet d'éviter au minimum 414 000 tonnes de CO₂ par an ;
- ✧ Il permet de percevoir un revenu fiscal à hauteur de 84 000 €/an pour chacune des communes d'accueil ;
- ✧ Il permet de soutenir certains projets sur les communes d'accueil et limitrophes par des mesures d'accompagnement.

A l'issue de cette présentation, le travail en petit-groupe est initié.

III.2.3 – Travail en petit-groupe

Compte-tenu du nombre de participants, ils sont répartis en 2 petits groupes autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Le travail en petit groupe dure environ une quarantaine de minutes.

Le travail attendu est d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

De manière générale, les mesures d'accompagnement ne s'inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire.

Elles peuvent être proposées et financées, en totalité ou en partie, par le maître d'ouvrage en complément des autres mesures (Evitement, Réduction, Compensation) pour renforcer leur pertinence ou leur efficacité mais ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

Cependant, dès lors qu'elles sont prescrites dans l'acte d'autorisation, le maître d'ouvrage est réglementairement tenu de les mettre en œuvre.

Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer les projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- L'autorisation du projet ;
- L'accord des élus qui restent décisionnaires sur leur territoire.

Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d'accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de plus prioritaire au moins prioritaire. Le groupe désigne un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait à l'ensemble des participants de l'atelier.

III.2.4 – Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, les mesures d'accompagnement proposées. A la fin de la première restitution, un espace s'ouvre permettant au deuxième groupe de s'exprimer sur ce qu'il vient d'entendre et réciproquement.

□ Groupe I

Le rapporteur partage que le groupe a classé les mesures d'accompagnement proposées par grand thème, à savoir :

① L'aménagement du village La Neuville-Roy / Cressonsacq :

- L'enterrement des lignes électriques,
- La réfection des trottoirs,

② L'aménagement hors du bourg :

- La création d'un bassin de restauration d'eau et d'une mare,
- La plantation de haies dans les champs afin de favoriser la biodiversité,

③ Le pouvoir d'achat de tous les habitants de La Neuville-Roy / Cressonsacq :

- Contribution à la diminution de la facture électrique,
- Mise en place de bornes électriques.

Un participant du deuxième groupe s'exprime sa satisfaction pour l'une des mesures proposées : « *J'aime bien la plantation de haies dans les champs. Cela apporte du relief. Si ce sont des haies de taille conséquente, cela peut faire oublier, ponctuellement, le visuel des éoliennes. Et pour les agriculteurs c'est un plus aussi, pour éviter les coups de vent, protéger le gibier [···]* »

□ Groupe II

Le rapporteur partage les mesures d'accompagnement proposées par le groupe, par ordre de priorité :

① La réalisation d'un aménagement paysager pour limiter l'impact visuel du projet à travers par exemple la mise en place d'une végétation adaptée à la fois individuelle ou collective sur les territoires d'accueil du projet ou les communes limitrophes.

② La compensation financière par la réalisation de projet sur les communes limitrophes, impactées par le projet. À titre d'exemple il est proposé :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- La création de jardins d'enfants

L'objectif est que ces projets puissent bénéficier à tous les habitants.

③ L'enfouissement des lignes électriques ;

④ La mise en place d'une borne électrique de recharge sur l'espace public.

III.2.5 – Clôture de l'atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « *Nous attendons l'avis de la préfète et puis c'est tout ! Après tout ce qu'on a dit, ce sont des paroles qui ne sont pas en l'air. Elles sont inscrites sur du papier. Est-ce que cela fera basculer ? Au début nous étions 24. Maintenant nous sommes 6 ou 7. Il y en a 3 qui sont pour et les autres qui sont contre. À mon avis ceux qui ne viennent pas c'est qu'ils sont contre. De toute façon le projet sera approuvé, ou pas, par la préfète que nous soyons pour ou contre.* » ;
- « *Je suis du même avis que [le participant précédant]* » ;
- « *Moi qui suis pour les éoliennes parce que j'ai signé en tant qu'agriculteur en tant que propriétaire aussi, comme tous les agriculteurs de Cressonsacq et presque tous les propriétaires. Quand on voit le résultat les 80 000€ [pour la commune] qui vont tomber cela permet de faire tout ce qu'on veut. Nous pourrions presque baisser nos impôts voir ne pas en prendre plus.* » ;

À la suite de l'intervention d'un participant qui craint une baisse des dotations publiques liées aux recettes fiscales du parc éolien, s'il se réalise, le participant qui avait la parole précise qu'il a reçu un article de l'union des maires où il est précisé que l'Etat va réaliser 2 milliards d'économie sur les collectivités. La question qui se pose alors est celle de l'autonomie des collectivités. Les échanges se poursuivent brièvement sur ce sujet.

- « *Je suis toujours ... On sait que maintenant cela va se faire. Le problème c'est ça. A aucun moment le peuple a du poids dans toutes ces décisions. Que les seules personnes qui peuvent avoir du poids, elles sont pour parce qu'on leur fille de l'argent ! C'est ça la vérité. C'est que les personnes qui pourraient dire non Hé bien ils disent oui car on leur donne de l'argent. Tout le reste, les autres personnes, globalement n'en veulent pas mais ils n'ont pas le choix* »

- « *Ce qui viens de dire fait partie de mes pensées. Je comprends les points de vue personnel ou politique. Cela fait partie des difficultés de gouverner ou d'être gouverné. Après je me dis que le projet, au stade où il en est, il n'est pas encore autorisé. Nous allons croiser les doigts [...] Je ne trouve pas ça normal qu'une seule personne prenne la décision.* » ;

- « *Si Paris a sa place de la Concorde, la concorde n'a pas sa place en France. Ce n'est pas de la désinformation. Vous faites un travail remarquable.* ».

Sur la prise de parole de ce participant, certains autres mettent des mots pour nuancer leur propos ou pour échanger plus amplement.

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet ;

- Un bilan de concertation sera dressé et disponible dans le dossier de demande d'autorisation. Ce bilan reprendra l'ensemble des actions mises en place lors de ce projet.

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

IV. Les apports du groupe de travail au projet

Sophie Vanoverschelde souligne l'importance que les membres du groupe -et plus vastement les habitants- comprennent la réflexion autour de l'implantation qui a pu aboutir au projet de Moulin Bois.

Cet atelier a également permis d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement qui sont des projets menés par la commune avec les retombées financières dues au parc éolien pendant son exploitation.

Plusieurs idées sont proposées et peuvent se regrouper autour de plusieurs thèmes :

□ Amélioration du cadre de vie :

- ✧ Dans le bourg par l'enterrement des lignes électriques, la réfection des trottoirs ... ;
- ✧ En-dehors du centre bourg :
 - La création d'un bassin de restauration d'eau et d'une mare,
 - La plantation de haies dans les champs afin de favoriser la biodiversité ;
 - L'aménagement paysager pour limiter l'impact visuel du projet à travers par exemple la mise en place d'une végétation adapté à la fois individuelle ou collective sur les territoires d'accueil du projet ou les communes limitrophes ;

□ Facilitation à l'accès à l'énergie :

- ✧ Contribution à la diminution de la facture électrique des habitants ;
- ✧ Mise en place de bornes électriques ;

□ Accompagnement au projet des communes limitrophes : Participation financière par la réalisation de projet sur les communes limitrophes, impactées par le projet. À titre d'exemple il est proposé :

- ✧ La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- ✧ La création de jardins d'enfants

L'objectif est que ces projets puissent bénéficier à tous les habitants.

A noter que l'enfouissement des lignes électriques et la mise en place de borne électrique sont proposés par les deux groupes.

Certaines des mesures proposées peuvent s'inclure dans le dossier de demande d'autorisation. Sophie VANOVERSCHELDE étudie avec les bureaux d'études leur faisabilité technique.